

PV de la réunion du 13 MARS 2013

Participants :

- Maurice WEISS, maire de Saint-Agrève (MW),
- Alain CABANES, conseiller municipal de Saint-Agrève (AC) ,
- Bernard COUËDEL, président de la CCHV (BC),
- Henri SÉNÉCLAUZE, délégué de la CCHV (HS),
- Jacques JULIEN, président du CVD (JJ),
- Yves SABATIER, délégué CVD sur Haut Vivarais (YS),
- Jean-Paul BOURGÈS, délégué CVD sur Haut Vivarais (JPB),
- Jean FAYARD, président SICTOM (JF),
- Joël LACOUR, vice-président SICTOM (JL),
- Louis MARMEYS, vice-président SICTOM (LM),
- Jean-Hugues CARREL-BILLARD, médiateur (JHCB)?

Absents excusés : Jean-Marie FOUTRY, maire de Rochepeule pour la CCHV (JMF)

Points principaux à retenir de la réunion

- un premier schéma mixant bacs collectifs et bacs individuels a été élaboré par Saint-Agrève et son examen technique avec le SICTOM peut démarrer.
- au-delà des études par les mairies et le SICTOM une mise au point définitive doit comprendre une consultation des habitants zone par zone en leur proposant, éventuellement, des variantes.
- la réflexion conduite sur le Haut-Vivarais s'étend dès maintenant à l'ensemble du territoire du SICTOM mais les degrés de sensibilisation semble très divers selon les communes, alors qu'un schéma global et cohérent apparaît indispensable.
- dans les meilleures hypothèses l'année 2014 sera une « année à blanc ».
- les bacs collectifs commenceront à fonctionner en « usage libre ».
- la réflexion des communes non associées à la réflexion actuelle doit être accompagnée mais non encadrée par des a-priori car on constate sur le Haut-Vivarais la diversité des situations et donc la nécessité de raisonner sans a-priori.
- prochaine réunion le **4 juin à 9h**

MW ouvre la réunion à 9 h en mairie de Saint-Agrève et passe aussitôt la parole à JHCB qui présente l'ODJ qu'il avait transmis aux participants le 11 mars. Cet ODJ a été bâti en repartant du plan de travail arrêté lors de la réunion du 9 janvier.

JHCB constate que la volonté, partagée par tout le monde, de conserver une approche cohérente sur l'ensemble du territoire couvert par le SICTOM conduit déjà à intégrer dans nos réflexions cette perspective.

BC confirme que lors de la réunion des communautés de communes, le 8 janvier 2013 (LE CRD, qui n'était pas disponible lors de la réunion du 9 janvier, est remis aux participants et sera joint au présent PV), le recours à un système reposant exclusivement sur des bacs individuels a été rejeté car ne correspondant pas à l'ensemble des situations des usagers. De ce fait il a été demandé au SICTOM de réfléchir au recours également de conteneurs collectifs. Dans ce contexte une interrogation de l'ensemble des communes comprises dans le territoire du SICTOM a été lancée. Il constate que les réponses n'arrivent pas bien vite mais que, cependant, la réflexion est amorcée sur l'ensemble des communes couvertes par le SICTOM.

JHCB indique que, du fait que son rôle de médiateur est connu, il a reçu un certain nombre d'appels téléphoniques d'habitants du secteur qui souhaitent savoir où l'on en est. Il souligne donc le besoin d'information des habitants du secteur.

MW rappelle alors que le service technique de la mairie de Saint-Agrève a découpé le territoire de la commune en s'appuyant sur le cadastre et qu'un examen de chaque portion du territoire a permis de dégager une orientation, tout à fait évolutive en fonction d'examen plus approfondis. Il rappelle qu'il s'agit donc d'une solution alternative au « tout poubelle individuelle » et il le considère comme un simple document de travail par rapport auquel il attend désormais la réponse technique du SICTOM. Il précise aussi qu'après cet examen par le SICTOM il compte informer et consulter les habitants concernés, afin que ce soient les usagers qui déterminent le dosage entre individuel et collectif, ainsi que le positionnement des bacs collectifs. Ayant indiqué son souci par rapport à des bacs individuels qui pourraient se trouver sur les voies (Du fait du vent), JF lui répond qu'il existe des solutions appropriées par accrochage des poubelles à des points d'ancrage. JF redit qu'à son sens les bacs collectifs risquent de coûter très cher. MW répète que cela fait deux ans qu'il a exprimé son opposition à ce qui risquerait de conduire à des bacs individuels traînant dehors sur les voies.

JL intervient alors pour dire que les bacs collectifs

présentent des inconvénients qui seront à assumer par les communes.

JJ rappelle que s'il est important de trouver un compromis entre les communes et le SICTOM, il est tout aussi indispensable de prendre en compte le point de vue des usagers. JL indique qu'un document du CVD suggère que le CVD ne veut que des bacs collectifs. YS lui répond que cela traduit simplement le fait que beaucoup d'usagers ont « été refroidis » par la formule promue jusqu'à présent par le SICTOM. MW clot cet échange en rappelant que tous les participants sont, ici, ouverts à la discussion.

Reprenant l'explication des implantations de bacs collectifs, il indique son souhait de limiter les trajets que les camions auraient à faire pour collecter de faibles volumes. JF indique que le SICTOM n'est pas figé et LM souligne la nécessité qu'il y aura d'aller vérifier chaque proposition sur le terrain.

MW signala alors que, pour ne recourir qu'à un seul modèle de bac collectif, il n'est pas gêné par l'idée qu'en certains points on puisse trouver, côte à côte, plusieurs bacs collectifs de 700 l. JL souligne que les grands collectifs de 3 m³ ne sont pas bien beaux et que, de plus, ils nécessitent un véhicule spécifique pour les vider.

JL indique alors que Madame le maire du Chambon a évalué à 5 le nombre de bacs collectifs nécessaires sur sa commune. YS s'étant interrogé sur l'objectivité dans les premières évaluations dans les communautés de commune en Haute-Loire, JF répond qu'en tout cas le SICTOM ne se mêlera pas de la réflexion à conduire dans les communes, mais JL déclare que tant qu'on ne tient pas compte des coûts, il n'y a aucun problème mais que ça change dès qu'on prend conscience de ce qu'il faut payer.

MW repart de cette réflexion pour indiquer son souci de ce que, pour échapper au coût du système incitatif, on puisse voir se répandre des déposes sauvages et il se demande s'il faut abandonner si vite la logique de la TEOM qui évite cet inconvénient.

JL exprime alors son souci à l'égard d'un changement de logique tarifaire par rapport à l'aide de l'ADEME qui pourrait être suspendue au cas où le service d'enlèvement des ordures ménagères serait payé par les habitants au travers d'une taxe (Qui est un impôt) et non d'une redevance. BC rappelle que la convention passée avec l'ADEME l'a été alors que le mixage taxe/redevance n'apparaissait pas possible comme c'est le cas désormais.

MW souligne qu'on ne bâtit pas un projet uniquement parce que cela permet de bénéficier une subvention, mais bien parce que cela correspond à un besoin et à l'attente de nos concitoyens. Il signale, à cette occasion, un article paru dans « La Gazette des communes » (En annexe à ce CRD).

Concernant le recours éventuel à un système de jetons, MW indique que Saint-Agrève pourrait, peut-être, en envisager la distribution gratuite aux touristes de passage par l'Office de Tourisme.

BC revient alors au travail conduit dans les différentes communes de la CCHV à la suite de la réunion de concertation du 9 janvier et en prolongement de la réunion des communautés de communes du 8 janvier, à l'issue de laquelle le SICTOM a écrit à tous les maires (Copie de ce courrier à joindre au PV. Ce courrier, dont les membres de la concertation n'ont pas eu connaissance, a certains caractères d'un cahier des charges d'une part autour de deux solutions et de sondage préalable). BC indique que, concernant la CCHV, les réponses ne sont pas arrivées rapidement et qu'une relance a été nécessaire le 25 février.

En l'état actuel les réponses sont les suivantes :

- Saint André-en-Vivaraïs demande un bac collectif vers l'éco-point,
- Rochepaule différencie la situation hivernale et estivale et fait état d'un besoin de l'ordre de 4 ou 5 gros bacs ou plus si les bacs collectifs étaient de taille limitée. YS confirme la difficulté particulière du terrain pentu et avec des voies très étroites à Rochepaule,
- Devesset évalue le besoin à 5 bacs collectifs plus le cas particulier du lac qui nécessite une approche spécifique en contenance et en fréquence,
- Mars souhaite une très forte orientation vers des bacs collectifs qu'il estime de l'ordre de 23 bacs. BC a proposé de reprendre la réflexion avec le maire,

- Pour Saint Jeure d'Andaure c'est HS lui-même qui expose le besoin de la commune, qu'il évalue à 6 bacs collectifs, en insistant sur une topographie difficile comme à Rochepaule.

MW fait alors part de ce que les premières réponses des maires de la CCHV confirment les doutes qu'il avait eu dès le départ par rapport au choix que le SICTOM avait fait d'une orientation en « tout individuel » et il confirme que tous les maires avec lesquels il a eu l'occasion d'en parler souhaitent le maintien d'un système comprenant du collectif.

JL indique les nombres de bacs collectifs souhaités par quelques maires des trois autres communautés de communes :

- **CC Mézenc**
 - Champclause 1 bac,
 - Freycenet-la-Cuche 1 bac,
 - Goudet 1 bac,
 - Laussonne 1 bac,
 - Les Vastres 1 bac
- **CC Haut-Lignon**
 - Le Chambon-sur-Lignon 5 bacs
- **Pays de Montfaucon**
 - Montregard 1 bac

YS demande quelles données statistiques sont disponibles et si elles ont été utilisées pour ces évaluations mais il n'obtient pas de réponse et JHCB souhaite que le tableau synthétique qu'il a commencé de constituer soit complété par le SICTOM avec l'indication du taux de distribution actuel des poubelles à puce, commune par commune. JL indique que c'est possible et qu'il fournira les chiffres. YS rappelle que l'enquête de terrain, payée à Plastic Omnium, devait permettre de répartir les besoins des usagers en fonction des volumes des poubelles. Il souhaite donc que ces chiffres soient communiqués aux membres de la commission. JL s'y engage.

BC rappelle que la réalisation des travaux de génie civil (Plateformes) nécessaires pour accueillir des bacs collectifs, dont JF souligne qu'il faut pouvoir les rouler pour les apourter jusqu'au camion, sont de la responsabilité des communautés de communes. Par ailleurs, puisqu'on s'oriente vers le recours exclusif vers des poubelles collective de 770 l à jetons prépayés, la question de la compatibilité informatique ne se pose plus. AC fait remarquer, cependant, que la prise en compte d'une formule fondée sur un système intégralement prépayé pourrait poser des problèmes de cohérence dans les conditions.

Concernant les performances attendre du recours à des bacs individuels ou à des bacs collectifs, la réponse semble nécessiter un approfondissement qui n'a pas encore été mené et les opinions actuelles ne reposent, dans un sens comme dans l'autre, que sur des intuitions. A cet égard MW rappelle que le 9 janvier on assimilait recours au collectif et bacs de 4 m³, alors qu'on en est revenu à des bacs de 770 l. Sur ces questions de temps

de collecte, il souhaite que l'on prenne le temps de bien étudier le sujet avant d'en venir aux conclusions.

BC fait remarquer que le travail fait sur la CCHV, bien que non achevé, permet d'engager le dialogue technique avec le SICTOM, et il souligne qu'on aura besoin que le même travail se déroule sur l'ensemble du territoire.

JF indique, alors, que la distribution des bacs individuels est désormais assurée par le SICTOM lui-même en remplacement de Plastic Omnium. JL précise que cela est destiné à limiter les coûts. YS ayant demandé si, pour opérer ce changement, un avenant au contrat initial liant le SICTOM et Plastic-Omnium a été passé, JF répond que cela s'est fait sans avenant et sur la base d'un accord amiable.

JL indique que le SICTOM va prendre contact avec chaque maire de la CCHV afin d'étudier techniquement leurs demandes et en vérifier la faisabilité, en allant sur le terrain. BC estimant que cela peut être fait rapidement, JPB pense que cela prendra plus de temps qu'on ne l'imagine, mais BC considère comme peu gênant d'avoir à retourner sur le terrain si une solution n'apparaît pas satisfaisante. A propos de l'identité de la personne du SICTOM chargée de cette phase, JF indique qu'un vice-président du SICTOM en aura la responsabilité avec l'appui technique de l'agent de maîtrise du SICTOM.

Par rapport au rythme de cette opération MW pense que l'aspect de vérification technique peut être conduit rapidement mais il exclut de conclure cette phase sans tenir des réunions de quartier avec les habitants avec des alternatives entre lesquelles les habitants pourront se prononcer. Mais, MW donne cependant son accord sur l'échéance de la prochaine étape au 15 avril et il va désormais réfléchir à la localisation des dialogues à conduire avec les habitants. BC souligne que la réflexion que les communes vont mener avec le SICTOM peut aboutir à dégager deux solutions entre lesquelles il est important que le choix revienne aux habitants. En ce qui concerne Saint-Agrève MW souhaite conduire les discussions par quartiers avec les habitants entre mi-avril et mi-mai afin de pouvoir en parler avant la réunion publique générale qui aura lieu mi-mai.

Dans ces conditions le schéma de collecte concernant Saint-Agrève devrait pouvoir être fait entre mi-mai et fin-mai.

Si, comme le souhaite JF on recourait, pour les bacs collectifs, à un marché à bons de commande, on pourrait démarrer sans attendre de connaître le nombre exact de bacs collectifs pour l'ensemble du territoire du SICTOM et un début de livraison des bacs collectifs pourrait probablement se situer au cours de l'été 2013.

JPB demande alors quelle seraient les possibilités techniques de mettre en œuvre des bacs collectifs supposés fonctionner avec des jetons prépayés, avant de mettre en œuvre le paiement proprement dit. Plusieurs idées sont alors émises par les participants, dont la remise gratuite de jetons ou des formes de loterie. En définitive la solution qui paraît la plus raisonnable c'est de mettre ces poubelles collectives en « usage libre » au début jusqu'au passage de la période transitoire au fonctionnement définitif. Cette idée est, d'ailleurs cohérente avec la notion « d'exercice à blanc » avant mise en œuvre du système futur qui reste à définir sur ses modalités de paiement. En tout état de cause JF confirme que 2014 sera un « exercice à blanc ».

Après avoir fixé la prochaine réunion, la parole est donnée à AC pour un exposé sur la notion de Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Une note sera prochainement transmise par AC et viendra compléter ce PV. AC est membre d'AMORCE (association

nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur) et il a donc proposé aux membres de la concertation de bénéficier des éclairages, en particulier financier, qu'AMORCE a élaboré sur les sujets qui nous concernent.

La prochaine réunion est fixée le **4 juin à 9 h** en mairie de Saint-Agrève.